



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ARSC

Jeudi, le 1^{er} mars 2018

RAPPORT DU TRÉSORIER

INTRODUCTION

Les résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2017 montrent un excédent de 15 420\$ par rapport à un déficit de 10 203\$ en 2016. Cet excédent représente 0.8% du budget d'opération.

FAITS SAILLANTS DE 2017

La dernière année a été remplie de bonnes nouvelles financières. Par exemple, la décision de la CNESST a conclu que les arbitres ne sont pas assujettis à la cotisation à la CSST et par conséquent, ne pourront faire de réclamations qui auraient pu s'élever à plus de 50 000\$ par année. Aussi, une étude sur la tarification comparative des membres d'autres régions a démontré que l'ARSC se situe globalement au 3^e rang en terme de tarifications à ses membres et ce, comparativement à des régions dont le membership est nettement plus élevé.

Les clubs membres continuent de bénéficier d'économies globales annuelles de plus de 250 000\$ en termes d'utilisation des installations du Stade de Soccer de Montréal (SSM). Cela inclut les frais de loyer et tous les frais de gestion de l'ARSC reliés au SSM.

PERSPECTIVES 2018

Le dossier des lois sur les taxes qui comportent plusieurs « zones grises » dans notre secteur d'activités, sera la priorité du Comité des finances pour 2018. Déjà, l'ARSC a initié en octobre dernier une démarche provinciale afin d'assurer une taxation minimale des clubs pour les produits et services rendus par l'ARSC et la FSQ. Le Comité des finances a demandé et obtenu du CA la bonification du Fonds d'aide aux juvéniles qui sera financé entre autres, par les revenus excédentaires occasionnels de la discipline. Ce fonds rebaptisé *Fonds d'aide aux clubs / juvéniles* servira, entre autres, à la formation des administrateurs de clubs. Les rôles et responsabilités croissants des bénévoles imposent une connaissance accrue de la gouvernance et de la saine gestion de leur corporation.

CONCLUSION

Les actions entreprises par l'ARSC au cours des dernières années ont permis le maintien d'une saine gestion des finances de l'ARSC et ce, sans qu'elle se fasse au détriment de ses membres. Bien au contraire. À titre d'exemple, la hausse globale des frais en 2018 équivaut en moyenne à 1\$ par joueur.

En terminant, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration, notre directeur général et surtout les dirigeants de clubs, regroupements et ligues affiliées pour leur collaboration.

Phil Rubano
Trésorier, ARSC



Fournisseurs officiels de l'ARS Concordia

